



Evry, le 5 Septembre 2019

Motion au Comité Technique Spécial Départemental

Les organisations syndicales réunies ce matin en C.T.S.D. déplorent le manque de moyens pour permettre l'application de la loi du 26 Juillet 2019.

Nos revendications fortes restent :

- 1 – de comptabiliser les élèves des Ulis dans les effectifs des écoles ;
- 2 – de respecter les normes d'ouvertures pour toutes les écoles.

Pour ces raisons, les organisations syndicales ont voté unanimement contre le projet d'ajustement de carte scolaire.